

**CONSEIL DES  
COMMISSAIRES  
DU  
12 JUIN 2001**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHICOUTIMI  
COMMISSION SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY**

**CC-2001-232**

Ouverture de  
la session et  
constatation  
des présences

À une session ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, tenue en la salle des commissaires, sise au 36, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi, le 12 juin 2001, à 19h30, sous la présidence de Mme Liz S. Gagné, à laquelle tous les membres du Conseil ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la Loi sur l'instruction publique,

sont présents, présentes, outre la présidente,

**Les commissaires :**

MM. Jean-Claude Basque  
Rino Beaulieu  
Mme Sylvie Belzile  
M. Gilles Cardinal  
Mmes Sonia Desgagné  
Diane Durand  
Ruth Gagnon  
Diane Gauthier  
M. Michel Girard  
Mmes Denise Hudon  
Chrystiane Jean  
M. Charles Lavoie  
Mme Diane Perron  
M. Rémy Simard  
Mme Éleine Tremblay

**Commissaires représentant des parents :**

Mme France Gagné (secondaire)  
M. Jean-Marc Girard (primaire)

**Sont également présents :**

M. Claude Dauphinais, directeur général  
M. Eudore Chouinard, directeur général adjoint  
M. Bertrand Tremblay, directeur général adjoint  
M. Michel Cloutier, secrétaire général

**Absence motivée :**

Mme Diane Tremblay

**Autres absences :**

Mmes Jacqueline Asselin  
Lise Blackburn

---

Après un court moment de réflexion,

**Il est proposé par Mme Éleine Tremblay  
et résolu :**

Que l'ordre du jour de la présente session soit accepté, tenant compte de l'ajout des points suivants :

- Amendement/résolution CC-2001-146
- Appel d'offres/manuels scolaires

**ADOPTÉE**

---

Par la suite,

**Il est proposé par Mme Diane Gauthier  
et résolu :**

D'accepter le procès-verbal de la session ordinaire du Conseil des commissaires tenue le 22 mai et ajournée au 29 mai 2001.

**ADOPTÉE**

**CC-2001-234**

Procès-verbal/  
séance du 22 mai  
2001 ajournée au  
29 mai 2001

**CC-2001-235**  
Courrier reçu

Les membres du Conseil reçoivent la liste de la correspondance d'importance adressée à la Commission scolaire entre le 24 avril et le 30 mai 2001.

**CC-2001-236**  
Modifications/plan  
d'effectifs soutien/  
mise en dispo.

---

Par la suite, après les explications fournies par le directeur du service des ressources humaines et après étude et discussion,

**ATTENDU** l'adoption du plan d'effectifs du personnel de soutien par le Conseil des commissaires lors de la session du 8 mai 2001 ;

**ATTENDU** le mouvement de personnel consécutif, conformément à l'article 7-03.05 de la convention collective du personnel de soutien ;

**Il est proposé par Mme Sylvie Belzile  
et résolu :**

De procéder à la mise en disponibilité de Mme Céline Bouchard, secrétaire de gestion, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2001.

**ADOPTÉE**

**CC-2001-237**  
Modifications/plan  
d'effectifs soutien/  
mises à pied

---

**ATTENDU** l'adoption du plan d'effectifs du personnel de soutien par le Conseil des commissaires lors de la session du 8 mai 2001 ;

**ATTENDU** le mouvement de personnel consécutif, conformément à l'article 7-03.05 de la convention collective du personnel de soutien ;

**Il est proposé par Mme Ruth Gagnon  
et résolu :**

De procéder à la mise à pied des personnes suivantes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2001 :

- Mme Luce Côté, secrétaire d'école
- Mme Maryse Bergeron, secrétaire d'école
- M. Patrice Côté, technicien en informatique

**ADOPTÉE**

**CC-2001-238**  
Modifications/plan  
d'effectifs soutien/  
création de poste

---

**CONSIDÉRANT** le transfert des services du transport aux services éducatifs «jeunes», au centre de services de La Baie ;

**CONSIDÉRANT** la difficulté d'intégrer les tâches administratives reliées au transport, dans les postes du personnel de soutien administratif des services éducatifs «jeunes» ;

**CONSIDÉRANT** les besoins en gestion documentaire ;

Il est proposé par Mme Chrystiane Jean  
et résolu :

De créer un poste d'agent de bureau classe I, temps plein, affecté 60% en support aux activités administratives du transport, au centre de services de La Baie, et 40% en support aux activités de gestion documentaire, au centre administratif.

**ADOPTÉE**

**CC-2001-239**  
Emprunt à long  
terme

---

**ATTENDU** que le Conseil des commissaires doit emprunter pour financer les dépenses d'investissements et les dépenses inhérentes aux investissements approuvées par le ministre de l'Éducation ;

**Il est proposé par M. Charles Lavoie  
et résolu :**

**1. QU'UN** emprunt jusqu'à concurrence d'un montant de seize millions deux cent quarante-six mille dollars (16 246 000 \$) soit contracté ;

**CC-2001-239**  
Emprunt à long  
terme  
suite...

**2. QUE** le produit de cet emprunt soit utilisé aux fins suivantes :

- |  |                    |
|--|--------------------|
| a) Au remboursement de la partie non amortie des émissions d'obligations venues à échéance ou échéant avant le 30 juin 2001 :  | <u>8 263 000\$</u> |
| b) Au financement des dépenses d'investissements subventionnées selon les règles budgétaires annuelles telles qu'indiquées en annexe à l'autorisation ministérielle d'emprunt du 13 septembre 2000 (décret n°1081-2000), le tout pour une somme de : | <u>7 584 600\$</u> |
| c) Au paiement des frais inhérents à l'emprunt :   | <u>398 400\$</u>   |

**3. QU'À** cet égard, la Commission scolaire contracte cet emprunt selon l'un des deux (2) modes suivants :

- a) En accordant au ministre des Finances du Québec le mandat de représenter la Commission scolaire et d'agir pour son compte et en son nom aux fins suivantes:
1. Placer cet emprunt par voie d'une ou plusieurs émissions d'obligations ;
  2. Négocier les modalités de l'emprunt ;
  3. Désigner une société de fidéicomis, un conseiller juridique et un imprimeur ;
  4. Négocier le coût de rétention des services de la société de fidéicomis, du conseiller juridique et de l'imprimeur ainsi désignés ;

**OU**

- b) En contractant cet emprunt auprès du ministre des Finances du Québec en sa qualité de gestionnaire du Fonds de financement du Québec.

**4. QU'UNE** demande soit faite au ministre de l'Éducation de déterminer les modalités de l'emprunt et d'accorder au nom du gouvernement, une subvention, à même les crédits votés annuellement à cette fin par le Parlement, pour pourvoir au paiement en capital et intérêts dudit emprunt.

**5. QUE** la Commission scolaire garantisse l'emprunt par le transfert de son patrimoine à un patrimoine fiduciaire de la créance que représente la subvention accordée par le ministre de l'Éducation, ce patrimoine fiduciaire étant constitué auprès de la société de fiducie pour le bénéfice des obligataires ou par la cession de la subvention en faveur du ministre des Finances du Québec en sa qualité de gestionnaire du Fonds de financement, le cas échéant.

**6. QUE** n'importe lesquels de la présidente, du directeur général, de la directrice générale adjointe, du secrétaire général, du directeur des services des ressources financières de la Commission scolaire, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soient et ils sont par les présentes, autorisés au nom de la Commission scolaire, à signer conjointement tout contrat ou document relatif à l'emprunt, à consentir à toutes les clauses et garanties qu'ils jugeront non substantiellement incompatibles avec les présentes, à recevoir le produit net de l'emprunt ou, le cas échéant, à consentir à ce qu'il soit reçu par le fiduciaire et à en donner bonne et valable quittance, à apporter les amendements de forme qu'ils jugeront à propos ou opportuns, à poser tout acte et à signer tout autre document qu'ils jugeront, à leur discrétion, nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

**CC-2001-239**

Emprunt à long  
terme  
suite...

**7. QUE**, le cas échéant, l'une ou l'autre de ces mêmes personnes soient autorisées à livrer les titres au fiduciaire pour permettre à ce dernier de les certifier, à signer tout document nécessaire à cette fin et à leur livraison définitive aux acheteurs.

**8. QUE**, le cas échéant, les signatures imprimées, gravées ou lithographiées de deux de ces cinq personnes soient apposées sur les titres et les coupons d'intérêts.

**9. QUE** dans la mesure où l'emprunt s'effectue par émission d'obligations, la Commission scolaire s'engage à respecter la tarification négociée par le ministre des Finances du Québec et à payer, à même le produit de l'emprunt, les honoraires du fiduciaire, les honoraires et frais du conseiller juridique, les frais d'impression de l'imprimeur pour des travaux effectués pour la réalisation de l'emprunt jusqu'à la livraison des titres.

**10. QUE** dans la mesure où l'emprunt s'effectue par émission d'obligations, les honoraires annuels du fiduciaire soient payés annuellement par la Commission scolaire en conformité avec la tarification en vigueur négociée par le ministère des Finances du Québec avec les fiduciaires, à même les revenus du fonds d'opérations courantes et fassent l'objet d'une subvention du ministère de l'Éducation.

**11. QUE** la Commission scolaire autorise le directeur général à effectuer tous les paiements en capital, d'intérêts et de prime, le cas échéant, requis à l'égard des titres et à effectuer tous les paiements d'honoraires, le cas échéant, frais et dépenses à encourir par la Commission scolaire aux fins des présentes.

**12. QUE** la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins.

**ADOPTÉE**

---

Par la suite,

**CC-2001-240**

Autorisation/  
budget déficitaire

**ATTENDU** que le ministre peut, aux conditions et selon les modalités qu'il détermine, autoriser la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay à adopter un budget qui prévoit des dépenses supérieures aux revenus ;

**ATTENDU** que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay prévoit adopter un budget pour l'année scolaire 2001-2002, dont les dépenses excèdent les revenus de 872 693\$, pour la raison principale entre autres, qu'est la forte baisse des clientèles, et ce, telle que précisée et présentée dans un document déjà déposé au ministère de l'Éducation qui s'intitule « Plan de redressement 2000-2001 » daté du 14 novembre 2000 ;

**ATTENDU** que le présent projet de budget respecte l'échéancier et les mesures indiquées dans ledit plan de redressement budgétaire, lequel fait partie intégrante de la présente résolution ;

**Il est proposé par Mme Éline Tremblay  
et résolu :**

**D'ACCEPTER** qu'une demande soit faite au ministre de l'Éducation à l'effet d'autoriser la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay à adopter un budget qui prévoit des dépenses supérieures aux revenus, autorisation sujette aux conditions et modalités qui y seront indiquées.

**ADOPTÉE**

**CC-2001-241**

Réfection/3<sup>e</sup> éta-  
ge/école Médéric-  
Gravel

**CONSIDÉRANT** l'acceptation du plan triennal des investissements 2001-2004 par le Conseil des commissaires (voir CC-2001-183) ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de service des ressources matérielles et informatiques ;

**CC-2001-241**

Réfection/3<sup>e</sup> étage/école Médéric-Gravel  
suite...

**Il est proposé par Mme Diane Durand  
et résolu :**

D'octroyer le contrat d'aménagement du 3<sup>e</sup> étage de l'école Médéric-Gravel au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Construction O.P.C.R. inc., au coût global de 258 000,00 \$.

L'école assumera les coûts des travaux de la garderie du rez-de-chaussée qui sont inclus dans ce montant.

**ADOPTÉE**

**CC-2001-242**

Fenestration/  
Notre-Dame-du-Rosaire

**CONSIDÉRANT** l'acceptation du plan triennal des investissements 2001-2004 par le Conseil des commissaires (voir CC-2001-183) ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de service des ressources matérielles et informatiques ;

**Il est proposé par Mme Chrystiane Jean  
et résolu :**

D'octroyer le contrat de fenestration de l'école Notre-Dame-du-Rosaire au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Mauco inc., pour un montant global de 118 947,15 \$.

**ADOPTÉE**

**CC-2001-243**

Parement/école  
La Carrière

**CONSIDÉRANT** l'acceptation du plan triennal des investissements 2001-2004 par le Conseil des commissaires (voir CC-2001-183) ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de service des ressources matérielles et informatiques ;

**Il est proposé par M. Rémy Simard  
et résolu :**

D'octroyer le contrat de réfection des façades de l'école La Carrière au plus bas soumissionnaire conforme, soit les Constructions Technipro inc., pour un montant global de 157 000,00 \$.

**ADOPTÉE**

**CC-2001-244**

Frais de services/  
préformation et  
postformation

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de service de l'éducation des adultes ;

**Il proposé par Mme Sonia Desgagné  
et résolu :**

D'adopter les frais de services de préformation et de postformation suivants pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2001 au 30 juin 2002 :

- Formation générale «adultes» temps complet 35,00\$ / session / élève
- Formation générale «adultes» temps partiel 35,00\$ / session / élève
- Formation professionnelle «jeunes et adultes» temps complet et temps partiel (MEQ) 35,00\$ / 450 heures au prorata des heures
- Formation professionnelle Formation générale «adultes» Clientèle autofinancée 2,50\$ / heure / élève intégré dans un groupe déjà démarré  
Groupe autonome : tarification selon le service aux entreprises  
CLE : selon le cahier des procédures
- Formation à distance 35,00\$ / frais d'inscription
- Service autodidacte 25,00\$ / sigle

**ADOPTÉE**

**CC-2001-245**  
Amendement/  
CC-2000-146

**CONSIDÉRANT** un nouvel avis obtenu auprès de la Commission de toponymie du Québec ;

**Il est proposé par Mme France Gagné  
et résolu :**

D'amender la résolution CC-2001-146 pour faire en sorte d'ajouter un trait d'union entre «Antoine» et «De Saint-Exupéry», la nouvelle appellation de l'école devant donc se lire comme suit :

«École primaire Antoine-De Saint-Exupéry»

**ADOPTÉE**

**CC-2001-246**  
Achat/manuels  
scolaires

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres fait auprès de cinq entreprises régionales ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de service des ressources matérielles et informatiques ;

**Il est proposé par Mme Éline Tremblay  
et résolu :**

Que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay retienne les plus bas soumissionnaires conformes, soit la «Librairie régionale inc.», le «Royaume du livre», «Archambeault» et «Papeterie La Baie» pour l'achat de manuels scolaires (cahiers, manuels et matériel didactique), requis par les écoles, les centres et les services de la Commission, pour l'année scolaire 2001-2002, le tout tel que précisé dans l'appel d'offres du 1<sup>er</sup> juin 2001 déposé au Conseil.

**ADOPTÉE**

**CC-2001-247**  
Rapport de la  
présidente

Dans son rapport, Mme la Présidente fait savoir qu'elle a fait les représentations suivantes depuis la dernière session du Conseil :

- **Les 31 mai, 1<sup>er</sup>, 2 et 3 juin 2001**, participation à l'assemblée générale et au Congrès de la Fédération des commissions scolaires du Québec. À ce sujet, pour répondre à une intervention de Mme la commissaire Éline Tremblay, Mme la Présidente précise qu'elle communiquera, lors d'une prochaine rencontre du Bureau de direction de la FCSQ, les remarques des membres du Conseil ayant participé au Congrès ;
- **Le 6 juin 2001**, participation à l'inauguration du Centre de formation professionnelle en métallurgie Laure-Conan ;
- **Le 6 juin 2001**, participation à la rencontre avec le ministre de l'Éducation, M. François Legault, qui se déroulait à l'école Lafontaine ;
- **Le 11 juin 2001**, participation à l'inauguration des transformations du Centre Cléphas-Claveau à Ville de La Baie ;
- **Le 12 juin 2001**, participation à une entrevue journalistique à TVDL, à La Baie ;
- **Le 12 juin 2001**, participation à une rencontre du Conseil régional des partenaires du marché du travail de la région Saguenay-Lac-Saint-Jean (Emploi-Québec).

**CC-2001-248**  
Rapport de la  
direction générale

• Le directeur général dépose et commente une lettre de la Fédération des commissions scolaires du Québec en date du 7 juin 2001, dans laquelle cette dernière informe que la Cour d'appel du Québec a infirmé le jugement interlocutoire du Juge Lebrun de la Cour supérieure qui avait accueilli la requête de l'Association des communautés scolaires franco-protestantes du Québec (CCSFPQ) demandant, entre autres, de surseoir à l'application des modifications à la Loi sur l'instruction publique contenues dans la Loi C-24 concernant la confessionnalité. En résumé, de préciser le directeur général, à cette étape-ci, les commissions scolaires n'ont plus à maintenir d'écoles franco-protestantes, l'article 240 de la LIP ne le permettant plus.

**CC-2001-248**  
Rapport de la  
direction générale  
suite...

- M. Dauphinais a également rencontré les représentants d'organismes et de fédérations de différentes disciplines collaborant au programme «sport, arts et études» de la Commission, dispensé à la polyvalente Dominique-Racine. Pour l'année scolaire 2001-2002, les services éducatifs, en collaboration avec la direction de la polyvalente, analyseront la possibilité de s'adjoindre d'autres associations et procéderont aussi à une analyse de l'ensemble du programme en vue d'une action de revalorisation de celui-ci.

- Le vendredi 1<sup>er</sup> juin dernier, il participait à une rencontre provinciale des directrices, directeurs généraux avec le sous-ministre concernant les plans de réussite et la Réforme scolaire. M. Dauphinais donne entre autres, certains résultats d'un questionnaire sur la Réforme scolaire adressé à l'ensemble du personnel enseignant de la province. Environ 8000 enseignants, enseignantes (32%) ont répondu à ce questionnaire. Certains éléments de cette cueillette d'informations seront communiqués au personnel enseignant prochainement par le ministre de l'Éducation. Ce dernier annoncerait également l'ajout d'un montant 14,3M\$ par année sur cinq ans pour supporter l'implantation de la Réforme.

- Une rencontre a également eu lieu avec la Direction générale du financement concernant le programme de départ volontaire en application pour l'année 2000-2001. La Commission scolaire pourra bénéficier de la règle de 50% relativement au financement dudit programme. Quant à la partie additionnelle pour laquelle la Commission scolaire avait été inscrite en demande, le dossier est à l'étude.

**CC-2001-249**  
Rapport/comités  
de service

Les membres du Conseil ont reçu copie du compte rendu de la rencontre du comité de service suivant :

- ♦ Comité de service des ressources humaines du 28 mai 2001.

**CC-2001-250**  
Rapport du  
Comité de parents

Mme France Gagné, présidente du Comité de parents et représentante des parents au Conseil, fait savoir que le Comité de parents a tenu sa dernière rencontre de l'année, le 4 juin 2001. Elle communique les informations suivantes au regard de sujets qui ont fait l'objet de l'attention des membres du comité, à cette occasion :

- ♦ Consultation sur les «Objectifs, principes et critères de répartition (règles budgétaires) des allocations entre les écoles et les centres de la Commission scolaire, année 2001-2002 ;

- ♦ Fixation de la première rencontre du comité organisateur du Colloque 2002 de la FCPPQ Section 02 ;

- ♦ Décroissance de la clientèle scolaire/lettre au ministre de l'Éducation ;

- ♦ Projet de rencontre, à l'automne, du Comité de parents avec les présidents, présidentes des conseils d'établissement ;

- ♦ Activité «portes-ouvertes» -vs- transfert de clientèle ;

- ♦ Résultats du Concours de mathématique régional/école Lafontaine.

**CC-2001-251**  
Bulletin de liaison/  
CSE

Les membres du Conseil ont reçu copie du Bulletin de liaison du Conseil supérieur de l'éducation, volume 6, N° 2, de mai 2001.

**CC-2001-252**  
Projet de politique  
du MEQ/l'éduca-  
tion des adultes

Chaque membre du Conseil des commissaires a reçu copie du projet de politique du ministère de l'Éducation du Québec en ce qui concerne l'éducation des adultes dans une perspective de formation continue.

Sur ce, la présente séance du Conseil se termine.

La présidente

Le secrétaire général